

AS SWISS EQUITY FUND
- AS Swiss Equity Low Volatility
- AS Swiss Equity Long/Short
Fonds de droit suisse de la catégorie « Autres fonds en placements traditionnels »
Modification du contrat de fonds

La direction du fonds et la banque dépositaire ont décidé, sous réserve de l'approbation de la FINMA, de modifier le contrat de fonds. Un résumé des principales modifications est publié ci-après. Le texte intégral de ces modifications, ainsi que le nouveau prospectus avec contrat de fonds intégré et les informations clés pour l'investisseur, sont disponibles gratuitement auprès de la direction du fonds.

Les porteurs de parts sont informés que l'examen et le contrôle par la FINMA, sous l'angle de la conformité à la loi, porteront sur toutes les modifications mentionnées ci-dessous.

Les porteurs de parts peuvent faire valoir, dans les 30 jours suivant cette publication, leurs objections contre la modification du contrat de fonds auprès de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, case postale, 3003 Berne, ou demander le rachat en espèces de leurs parts selon les conditions et les délais contractuels.

1. Politique de placement du compartiment AS Swiss Equity Low Volatility

Conformément au contrat de fonds en vigueur, le compartiment cité en titre recourt aux instruments financiers dérivés principalement aux fins de couverture des placements et du risque de change et, de manière accessoire, à des fins d'investissement.

Par souci de clarté et sans modifier la situation de fait actuelle, la limite fixée pour l'utilisation des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement (20% au maximum) sera complétée par l'ajout que cette limite se réfère à l'exposition.

2. Politique de placement du compartiment AS Swiss Equity Long/Short

La politique de placement du compartiment cité en titre sera modifiée par l'introduction d'une limite maximale pour les placements en avoirs en banque à vue et à terme, qui sera fixée à 49% au maximum de la fortune du compartiment.

En outre et conformément au contrat de fonds en vigueur, le compartiment cité en titre recourt aux instruments financiers dérivés principalement à des fins d'investissement, pour s'exposer au marché et/ou pour répliquer des positions de manière synthétique. Les instruments financiers dérivés servent également aux fins de couverture des placements et du risque de change.

Par souci de clarté et sans modifier la situation de fait actuelle, la limite fixée pour l'utilisation des instruments financiers dérivés à des fins d'investissement (100% au maximum) sera complétée par l'ajout que cette limite se réfère à l'exposition.

Direction du fonds :
GERIFONDS SA, Rue du Maupas 2, 1004 Lausanne

Banque dépositaire :
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne